

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.		Date d'inspection Le 30 juillet 2026
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de permis 2019573
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4		Numéro de téléphone (506) 532-9536
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	13 août 2026	30 juil. 2026
Commentaires: Une photo de la description de ses fonctions et de ses responsabilités signe par l'employé a été envoyé par courriel à la Mentore. Le document avait été signé par l'employé mais n'était pas dans le bon dossier. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	13 août 2026	30 juil. 2026
Commentaires: Une photo de la déclaration signée concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur les permis signés par l'employé a été envoyé par courriel à la Mentore. Le document avait été signé par l'employé mais n'était pas dans le bon dossier. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux a été effectué, des photos fut envoyé par courriel à la Mentore en Assurance de la Qualité.
Les lacunes sont maintenant conformes.

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 31 juillet 2026

Date

original signé par
Christine Gallant

Le 31 juillet 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"